

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE SAINT SILVAIN BELLEGARDE

DELIBERATION N° 18092026-010

Portant sur les redevances d'occupation du domaine public par Orange

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit septembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis dans la Salle du Conseil, sous la présidence de Madame ALOUCHY Michèle, Maire.

Date de convocation : 10 septembre 2026

Etaient présents : *(par ordre de mandat puis par ordre alphabétique)* : Mme ALOUCHY Michèle - Mme PEYNOT Delphine - M. BERTRAND Jean-Marie – Mme GUESTIN Ingrid - M BOUDARD Philippe — Mme GALLAND DESMICHEL Françoise — M PALAYER Julien — Mme PROUST Laurence

Excusés : M BOURDERY Alexandre

Excusés avec procuration : Mme LAURENSON Nadège à Mme GUESTIN Ingrid
M SONDAGH Boris à Mme PROUST Laurence

Mme PEYNOT Delphine est désignée comme Secrétaire de séance

Membre	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
11	8	2	10	10	10	0

Objet : Tarifs redevances d'occupation du domaine public ORANGE

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal l'état du patrimoine total occupant le domaine public routier comptabilisé au 31/12/2025 permettant le calcul de la redevance pour l'occupation du domaine public routier, aérien et sous-terrain et aux servitudes du réseau Orange définissant le barème maximum applicable suivant le décret 2005 – 1676 du 27/12/2005.

Le Conseil Municipal :

1. Approuve le coefficient d'Orange 2026,
2. Approuve l'inventaire des réseaux et sollicite dès à présent Orange pour le versement de cette redevance au titre de l'année 2025 pour un montant de **1 102.59€ (Mille cent deux €uros et cinquante-neuf centimes)**

Et en conséquence,

Le Conseil autorise la Maire à effectuer toutes les démarches budgétaires pour le recouvrement de ces titres.

Transmis le 21/09/2026
Affichée le 21/09/2026

Le 18/09/2026
Le Maire,
Michèle ALOUCHY

filouel

